

Aménagement des Territoires

Pour Vivre et Travailler en Région Centre-Val de Loire

La CGT Analyse, Revendique et Propose

Les Conseils Régionaux sont appelés à élaborer des Schémas Régionaux d'Aménagement Durable du territoire. Ces schémas conditionneront la vie des populations sur le moyen et long terme. Ils seront applicables à l'ensemble des collectivités territoriales, et devront être adoptés par les conseils régionaux avant l'été 2019.

Au motif « **d'aménagement des territoires** », la puissance publique et le patronat n'ont cessé d'organiser depuis 40 ans le **déménagement** des territoires pour répondre aux exigences du capital, au mépris des intérêts des populations.

Contre la logique de concentration et de spécialisation des territoires *dédiés à l'excellence pour les grands groupes* et *la friche pour les autres*, la CGT en Région Centre Val de Loire formule **33 propositions** sur la base des combats syndicaux interprofessionnels et des luttes sociales pour faire évoluer notre région **dans le sens du progrès social** et de **la réponse aux besoins des populations** :

La CGT formule 33 exigences revendicatives « Bien vivre et travailler en région Centre- Val de Loire »

I - Réponses aux besoins des populations dans la cohérence territoriale

1. Promouvoir l'égalité des citoyen-ne-s dans toute la région
2. Mettre fin à la disparition des services publics et recréer des services publics partout sur le territoire
3. Lutter contre la désertification médicale
4. Promouvoir l'éducation et la formation toute au long de la vie
5. Promouvoir l'épanouissement par la culture et le sport

II - Parvenir au développement du travail salarié pour toutes et pour tous et du plein salaire

6. Le travail salarié
7. Réindustrialiser la région Centre
8. Promouvoir l'économie circulaire
9. Promouvoir une agriculture biologique respectueuse des hommes, des animaux et bien sûr de l'environnement et du développement du travail salarié

III – Favoriser le service public des transports collectifs notamment le rail

10. L'urgence climatique
11. La qualité des transports collectifs avec la promotion de l'inter modalité
12. L'ouverture à la concurrence menace la qualité des transports ferroviaires en région Centre- Val de Loire
13. Des transports en France et en Europe
14. La prise en charge des frais de transport par les employeurs
15. Le retour des entreprises dans les zones rurales pour réduire les déplacements
16. Sécurité et accessibilité des transports collectifs partout
17. Un réseau routier de qualité

IV – Favoriser la révolution informationnelle

18. Assurer une couverture numérique de tous les territoires
19. Favoriser la connaissance de toutes et de tous des nouveaux outils numériques tout en préservant les relations humaines

V – Préserver notre environnement et au-delà notre planète

20. Lutter contre toutes les formes de pollutions, notamment industrielles
21. Améliorer la qualité de l'eau
22. Préserver la biodiversité
23. Traiter les déchets
24. Promouvoir le mixte énergétique et les énergies renouvelables

VI – Coopérer entre Régions en France et en Europe

25. Coopérer avec les Régions limitrophes
26. Promouvoir l'économie verte et bleue en direction des ports
27. Coopérer avec les Régions d'Europe
28. Coopérer avec des Régions d'Afrique et d'Amérique du Sud et d'Asie

VII – Le Financement

29. Mener un grand débat pour une profonde réforme fiscale pour renforcer les ressources de l'Etat
30. Contraindre le secteur bancaire régional à apporter des réponses compatibles avec l'intérêt général dans un premier temps puis son passage sous contrôle total du peuple
31. Créer une nouvelle structure publique de financement

VIII – La démocratie

32. Reconnaître la place et le rôle du syndicalisme
33. Consolider et fortifier le processus démocratique

L'exécutif régional (le Conseil régional) ne s'est pas donné les moyens politiques et financiers de lutter contre les inégalités qu'on retrouve sur l'ensemble du territoire national.

Ce sont donc des politiques nationales d'aménagement du territoire qui seront seules capables d'endiguer la constante progression des inégalités territoriales, terreau de la désespérance des populations, des replis sur soi, du racisme et de la xénophobie qui alimentent les votes vers l'extrême droite.

- Créer un véritable ministère de l'Aménagement du territoire et de la planification du développement équilibré des territoires par des péréquations budgétaires en recréant une direction nationale du plan et des contrats de plan.
- Répondre aux besoins humains des populations notamment des personnes âgées qui souffrent le plus de la désertification en zone rurale ou semi-urbaine par des réponses politiques et des réponses publiques précises et non par des déclarations de bonnes intentions. Des réponses qui devront tenir compte des inégalités déjà réelles entre les territoires dans le domaine de la santé comme pour l'ensemble des services publics.
- Valoriser les territoires y compris ruraux pour augmenter la démographie, maintenir et encourager l'implantation d'entreprises nouvelles en promouvant la qualité de vie pour permettre aux plus jeunes de vivre et travailler au pays.

FICHE N° 2

Mettre fin à la disparition des services publics et créer des services publics partout sur le territoire

Le bilan du SRADT est accablant. La création de quelques maisons de service au public est un échec. La transition numérique, la déshumanisation des services publics, de la Sécurité sociale ne peuvent être les réponses aux attentes et besoins des usagers et assurés sociaux.

A la CGT, nous sommes pour un service public moderne et efficace, dans lequel les agents sont placés sous statut, dans le cadre d'une égalité de traitement pour répondre aux besoins de la société et des usagers à égalité de traitement. Nous réaffirmons notre opposition aux services *d'intérêts généraux de l'Union européenne* dont le principal objectif est de passer à la marchandisation l'ensemble des services publics et leurs missions.

Dans les zones rurales, nous proposons que la puissance publique apporte les réponses aux besoins exprimés par les populations en termes de services publics. Des services publics prenant en compte les besoins nouveaux ; ce qui implique un maillage territorial dense et de proximité avec des personnels formés à la culture du service public, qualifiés et sous statut, qui ne peuvent être remplacés par des outils et des relations numériques. Par exemple, nous considérons à la CGT qu'il est urgent de créer sur l'ensemble des territoires un service public répondant aux besoins de la petite enfance, de la personne âgée..., en lieu et place d'un système associatif de l'aide à la personne dans lequel les salariés sont maltraités, précarisés à outrance.

Dans les zones urbaines et semi-urbaines, nous proposons de rétablir tous les services publics y compris sous des formes d'organisations nouvelles qui répondent aux attentes des populations en faisant que la commune reste le pilier de la vie démocratique.

En matière de protection sociale, il est urgent de sortir la sécurité sociale de la gestion capitaliste pour apporter aux populations les réponses de proximité à leurs besoins en matière de santé, retraite, prévention des risques, de prise en charge de la perte d'autonomie, du handicap, de la famille, des accidents du travail et maladies professionnelles.

Toutes les mesures prises et celles annoncées ne sont pas à la hauteur des enjeux y compris pour les maisons de santé pluridisciplinaires mises en place avec les deniers des contribuables dont il faudra faire maintenant le bilan. Des structures qui a l'expérience confirment ce que la CGT avait souligné à leur mise en place. Enfermées dans la médecine libérale, celles-ci ne permettent pas de répondre à la pénurie des professionnels de santé et aux aspirations des praticiens à travailler autrement que déconnectés de l'hôpital public.

Pour la CGT il faut abandonner l'obligation imposée aux hôpitaux comme à l'ensemble du secteur public et aux collectivités locales d'emprunts sur les marchés financiers qui plombent totalement et infiniment les budgets (loi Giscard, Pompidou de 1973 jamais remise en cause par aucun gouvernement depuis 44 ans).

Les hôpitaux avec 30 milliard d'euros d'emprunts sont, comme la SNCF et collectivités locales, étranglés financièrement par les banques et marchés financiers et les CHU ont vu leur déficit se multiplier par 4, c'est inacceptable.

La situation actuelle exige un plan d'urgence associant l'Etat, les Régions, les Départements, et les Villes pour créer de nouvelles structures avec des centres de santé dans lesquels des professionnels de santé formés et rattachés à l'hôpital public pourront organiser les réponses aux besoins des patients.

La CGT est pour une profonde réforme du système de santé dans laquelle le *numerus clausus*¹ est abandonné et remplacé par un plan ambitieux de recrutement et de formation pluriannuel des médecins, spécialistes, infirmières, sages-femmes, kinésithérapeutes..., accessible hors de toute forme de hiérarchie sociale afin que puissent s'accomplir des vocations perdues, actuellement entravées par la sélection. Ce projet et ses exigences sont une urgence absolue pour remédier de manière pérenne à la pénurie des professionnels, de santé, y compris dans les zones rurales. Il est vital de pourvoir les postes vacants liés aux sous-effectifs ainsi qu'aux départs en retraite prévisibles et massifs. Pour les nouveaux diplômés en médecine, formés grâce à l'investissement de la Nation au travers des budgets publics affectés aux centres hospitaliers universitaires par la sécurité sociale et l'Education nationale, il est nécessaire que leur soit appliquée la contrepartie d'un engagement de servir dans la Fonction Publique Hospitalière, pendant une durée égale au triple de la formation dans la limite de cinq ans. A défaut, ils rembourseront des sommes perçues pendant la formation au prorata du temps de service leur restant à accomplir.

De nouveaux dispositifs de formation doivent être mis en place en urgence afin de permettre aux praticiens diplômés en dehors du territoire national et exerçant en France, une mise à niveau équivalente à celle des praticiens formés dans l'hexagone.

¹ Créé en 1971 pour limiter le nombre d'étudiants en médecine à 8000 par an. Ce nombre a été réduit chaque année dès 1978 pour descendre en dessous de 4000 à partir des années 90 et conduire aux déserts médicaux.

En finir avec ces structures mises en place pour nuire à l'intérêt général

Les Conseils de l'ordre, dont celui des médecins créé sous Pétain, doivent être dissous pour leur rôle à encourager la soumission des praticiens aux laboratoires pharmaceutiques, pour participer à la réduction des formations de médecins pour limiter la concurrence afin de développer les dépassements d'honoraires.

Les ARS installées par les gouvernements de droite et de gauche pour désorganiser le système de soins, casser l'hôpital public, réduire les réponses aux besoins de santé des populations doivent être restructurées au profit de nouvelles directions départementales du sanitaire et du social.

Totalement illégitime l'ARS désavouée en Région Centre -Val de Loire comme dans quelques autres régions depuis, sur le PRS (Plan Régional Santé) par le CESER, le Conseil régional et plus de 60 000 habitants de la région ne peut plus se prévaloir de sa position pour imposer la régression aux salariés du secteur et aux populations.

La CGT se prononce pour une seconde faculté de médecine à Orléans ou dans une autre ville de la région (Bourges ou Châteauroux par exemple).

La CGT exige la dotation des moyens nécessaires pour l'hôpital public.

Elle se prononce pour :

- une Sécurité sociale à 100%, financée par les cotisations sociales et non par l'impôt. Et prenant en charge la perte d'autonomie,
- la levée de la taxe sur les salaires des personnels des hôpitaux qui permettrait une économie de 4 milliards d'euros soit 12% du salaire des soignants,
- La suppression du forfait hospitalier,
- L'interdiction des dépassements d'honoraires,
- La suppression des ARS.

C'est dans ce cadre que le Comité régional CGT a mis en circulation une pétition qui a recueilli plus de 60 000 signatures dans la région, qu'il a organisé une manifestation régionale rassemblant 1000 personnes le 29 mars 2018 devant l'ARS (Agence régionale de santé), puis une présence des personnels de santé à la séance plénière du CESER le 16 avril 2018. Ce qui a eu pour conséquences :

- le rejet unanime du CESER du plan régional santé,
- un vote majoritairement négatif du Conseil régional,
- une saisine citoyenne du CESER sur la situation de l'hôpital public en région Centre-Val de Loire,
- l'audition de la CGT le 15 juin sur la situation de l'hôpital public dans la région.

Toutes les mesures prises et celles annoncées ne sont pas à la hauteur des enjeux y compris pour les maisons de santé pluridisciplinaires mises en place avec les deniers des contribuables dont il faudra faire maintenant le bilan. Des structures qui à l'expérience confirment ce que la CGT avait souligné à leur mise en place. Enfermées dans la médecine libérale, celles-ci ne permettent pas de répondre à la pénurie des professionnels de santé et aux aspirations des praticiens à travailler autrement que déconnectés de l'hôpital public.

La CGT se prononce pour une Sécurité sociale professionnelle pour sécuriser les parcours professionnels avec la garantie des droits acquis attaché à la personne et la mise en place d'un nouveau statut du travail salarié. La formation doit être qualifiante et diplômante et non limitée aux besoins immédiats des employeurs.

La CGT revendique un renforcement régional de l'enseignement professionnel public et du service public de la formation professionnelle pour les adultes. Elle propose que la Région soit la première Région :

- à mettre en place la gratuité des transports pour les jeunes en formation et les étudiants,
- à élaborer des plans ambitieux de logements adaptés aux jeunes en formation, à des prix de loyers adaptés, notamment lors de leurs mobilités professionnelles, voire gratuits dans les situations sociales le justifiant.

Le tourisme, les loisirs ont fait l'objet d'une très importante promotion par la puissance publique, le Conseil régional, les Conseils départementaux. A la fois pour promouvoir un patrimoine exceptionnel et pour développer de nouvelles activités. (Plus de 50 châteaux et monuments historiques d'exception ouverts à la visite, dont Chambord, Blois, Chaumont, Chenonceau, Amboise...), la création de ZOO et parcs d'attractions (Beauval, La Touche, Center Parc) après la période des golfs.

L'accès à la culture et au sport de masse, se heurtent de plus en plus à des contraintes financières que la mise en place des chèquiers «CLARC» par le Conseil régional ne résout pas.

Il en est de même pour la pratique culturelle ou le sport de haut niveau souvent contraints de rechercher des financements extérieurs (sponsoring, mécénat) qui placent les associations et clubs en total dépendance. Nous demandons que ces activités et les équipements soient financés par des fonds publics et que cessent les politiques publiques qui conduisent au regroupement des associations et des clubs sportifs et à la disparition des plus petits. Alors qu'il existe des structures adaptées et publiques pour former des sportifs de haut niveau, celles-ci sont en voie d'être privatisées. Nous condamnons ces choix. Enfin nous déplorons les méthodes du Conseil Régional qui ont conduit à la fermeture de Culture O Centre.

Pour la CGT, le tourisme ne peut être qu'un petit segment de l'activité économique et du travail salarié. Une région ne peut se développer sans une industrie forte et un maillage conséquent de services publics.

La promotion du tourisme d'affaires, autour des grands domaines du tourisme lucratif (chasses en Sologne notamment ...), génère une dépense publique très lourde pour des intérêts privés qui se conjugue à un aménagement et encadrement des territoires qui les défigurent et portent atteinte à la faune et la flore.

Actuellement des millions de touristes se déplacent en Région Centre pour son patrimoine historique. Ce secteur qui produit de l'activité économique pour l'hôtellerie et la restauration, les infrastructures, le bâtiment, les services publics, mais il engendre aussi une saisonnalité qui montre le caractère temporaire de ce secteur. La précarité du travail, des rémunérations, l'absence de garanties collectives sont dominantes malgré, là encore, une élévation des niveaux de qualification des salariés.

Nous proposons que le projet de célébrer les 500 ans de la Renaissance en région Centre en 2019 (François 1^{er} – Léonard de Vinci ... « un des premiers travailleurs détachés »...) permette de créer une identité forte pour valoriser l'ensemble exceptionnel du patrimoine culturel des six départements. Pour la CGT, cette célébration doit être un moment fort pour promouvoir la place et le rôle incontournable des travailleurs, des créateurs, des bâtisseurs, du peuple, tout ce savoir-faire contre ceux qui veulent réhabiliter la monarchie. Cela nécessite pour le présent et le futur, l'amélioration du statut social (conventions collectives, salaires ...).

Nous proposons un renforcement du soutien aux associations sportives et culturelles y compris de leur fonds de financement respectif.

Culture et sport doivent contribuer à l'émancipation des citoyens et être accessibles pour tous les âges.

Nous proposons le doublement du budget de la culture et du sport.

Entre les discours officiels, les affichages d'intention et les actes, il y a la réalité de la vie dans les territoires de la région. Les politiques d'attractivité pour promouvoir « l'emploi », qu'elles soient nationales ou déclinées dans les territoires par les différents groupes politiques qui se sont convertis à la religion libérale sont toutes des politiques de soumission aux exigences des grandes firmes transnationales. Faire croire aux citoyens que c'est au niveau des régions qu'il serait possible de parvenir à des territoires zéro chômeur en déversant des fonds publics aux entreprises est un leurre. Toute l'expérience au cours des quarante dernières années nous le prouve. C'est oublier, ou vouloir le faire oublier, qu'il existe des actionnaires et que l'objectif de l'entreprise capitaliste c'est avant tout de réaliser des profits. Les seules obligations imposables aux entreprises en matière sociale, relèvent de la loi votée par l'Assemblée nationale. Les Régions n'ont donc pas pour vocation à se substituer au rôle des parlementaires, sauf à mettre fin à la Représentation nationale au profit de grandes Régions, de la destruction de la Nation et de la République comme y travaille l'Union Européenne. Les Conseils régionaux ne représentent que des guichets pour que les entreprises présentent des dossiers pour capter l'argent public au travers des aides économiques, les fonds de la formation, les aides à l'innovation, la recherche..., sans aucune contrepartie.

La CGT analyse, revendique et propose pour défendre les intérêts matériels et moraux des salariés de répondre en priorité à l'intérêt général.

C'est avec cette ambition qu'elle milite pour :

- **Un nouveau Statut du travail salarié,**
- **Une Sécurité sociale professionnelle.**

Ces ambitions inscrites dans les perspectives de nouvelles conquêtes sociales sont indissociablement liées à l'exigence d'une réduction massive de la durée du travail, sans perte de salaire.

Depuis une trop longue période les aides aux entreprises se sont multipliées faisant d'elles les premières assistées de France sans que celles-ci ne se solde par le développement du travail salarié, l'amélioration des conditions de vie et de travail de leurs personnels.

Dans le même temps les salariés ont été pressurés par le gel des salaires et des retraites, et par des amputations à répétition de leurs salaires, de leurs retraites, leurs cotisations et allocations sociales.

La sphère institutionnelle régionale dans sa majorité continue à penser qu'il n'existe pas d'autre alternative que de soutenir financièrement les entreprises sans se soucier du fait que des dizaines de milliers de salariés et leurs familles vivent dans la souffrance et la galère.

Le refus au plan politique de rompre avec cette logique conduit au refus d'analyser les raisons des difficultés des entreprises sous traitantes, des petites PME et TPE toutes dépendantes des grands groupes qui organisent le bal, pillent l'argent public et pressurent le salariat.

Nous proposons que le secteur bancaire qui doit devenir propriété publique participe au développement des activités économique, du travail salarié dans le cadre de la création d'un fonds public régional. Il consisterait à se porter en garantie lors de crédits bancaires.

Ce fonds pourrait permettre :

- l'installation d'entreprises dans des territoires défavorisés,
- l'installation ou le développement de PME industrielles,
- le développement de l'économie circulaire.

Nous proposons de créer une structure financière publique régionale qui conduira à la création d'un fonds public bancaire régional.

Les représentants des salariés des entreprises qui bénéficient de ces soutiens financiers devront pouvoir en suivre et en contrôler l'utilisation, notamment les investissements et les conséquences sur le travail salarié et son évolution. Les salariés et leurs représentants devront pouvoir solliciter cet outil public.

Face aux défaillances financières, particulièrement des petites entreprises, aux terribles conséquences pour les salariés, les collectivités locales, les activités, la CGT propose de créer ou de développer, dans chaque département, une structure de lutte contre les difficultés financières sous l'égide des préfets avec la participation de l'URSAFF, la DIRECCTE, la Banque de France, les Finances Publiques. Celle-ci permettrait d'intervenir très tôt et pallier les difficultés avec un nouveau droit au crédit (avec des garanties et sous contrôle des représentants des salariés) pour lutter contre les carences bancaires et les décisions de liquidation judiciaire.

La CGT revendique la suppression sous les formes actuelles des tribunaux de commerce dont les membres sont juges et parties, et par conséquent des liquidateurs judiciaires. La CGT revendique plus de rigueur de la puissance publique à l'égard des cabinets d'experts comptables et de leurs pratiques.

En région Centre, comme sur le territoire national, les restructurations se sont le plus souvent résumées à des fermetures, des délocalisations, des plans de licenciements, avec un seul objectif : rémunérer davantage le capital. La mise en concurrence des salarié-e-s sur les territoires nationaux, entre les pays, et sur toute la planète en est le moteur.

Quant aux « pôles de compétitivité et d'excellence » abondamment arrosés de fonds publics, ils ont entraîné des plans massifs de restructurations et contribué à la désertification des territoires (Michelin à Joué-lès-Tours et à Bourges, Hutchinson à Châlette-sur-Loing ...).

Très frappée par les restructurations au cours des quarante dernières années, la Région Centre a vu ses industries tronçonnées, délocalisées, fermées générant :

- abandons de productions dans l'industrie de l'imprimerie (livre, journaux, magazines, chéquiers, affiches,...), de la machine outils, de l'électronique, du verre, de la céramique, de l'électroménager, de la téléphonie, de la fabrication des caméras, de l'automobile, de la défense, de l'aéronautique, du bois, de l'ameublement, de la literie, des cuirs et peaux, du matériel agricole...
- désertification industrielle et des territoires, effondrement des recettes locales et augmentations des dépenses sociales et en même temps densifications des activités et des populations sur l'axe ligérien.

Ces restructurations ont fait l'objet d'un déversement invraisemblable de fonds publics pour accompagner la casse et apaiser la colère des salariés et populations. Elles ont conduit à justifier la régression des services publics, les abandons de formations techniques dans l'Education nationale au profit de l'apprentissage et des formations sous le contrôle du patronat.

Patronat et puissances publiques se sont accordés pour spécialiser les activités sur les créneaux jugés les plus rentables pour les grands groupes dans le cadre d'un partage entre les régions. Cette logique a conduit à la spécialisation des filières et à privilégier certains territoires au détriment d'autres dans le cadre des pôles d'excellence.

Une industrie automobile et aéronautique qui reste présente mais essentiellement structurée dans une sous-traitance de plus en plus spécialisée, mise en concurrence et dominée par les grands donneurs d'ordre. La CGT lutte pour la réimplantation d'unités de construction automobile et aéronautique, la relocalisation des productions externalisées sachant que plus de 3/4 des pièces qui constituent les véhicules de marques françaises, sont fabriquées hors de nos frontières.

L'industrie automobile reste une filière importante au niveau régional. Elle est constituée d'un réseau de sous-traitants de premier, deuxième et troisième niveau, totalement soumis aux injonctions des donneurs d'ordres que sont les constructeurs, les grands équipementiers français et étrangers.

Dans le cadre de la mise en concurrence, ces sous-traitants pour parvenir à des seuils de rentabilité compatibles aux exigences de leurs actionnaires n'ont cessé de réduire les niveaux

sociaux, de restructurer et de délocaliser les productions avec l'aide financière de la puissance publique.

LA CGT PROPOSE :

- une réorganisation des productions automobiles, privilégiant les circuits courts, la réintégration des productions délocalisées de la région,
- une politique industrielle cohérente entre les régions pour relancer cette industrie au plan national.

Une industrie agroalimentaire en plein développement

La CGT se bat depuis plusieurs décennies en région Centre- Val de Loire pour le développement, l'organisation de cette filière et la transformation des productions agricoles sur le territoire régional.

Première région céréalière de France (Cf. tableau Agreste Centre- Val de Loire), l'essentiel des céréales produites sont transportées hors région après stockage et spéculation pour être transformées à des centaines, voire des milliers de kilomètres. Les fruits et légumes le sont également. Les animaux élevés pour la consommation alimentaire sont eux aussi transportés pour être abattus et transformés à l'extérieur de la région.

Pour endiguer les effets de la casse industrielle et leurs conséquences humaines, sociales et économiques, plusieurs collectivités locales ont promotionné l'implantation des activités industrielles de l'agroalimentaire, particulièrement sur le Loir-et-Cher, l'Indre et le Loiret.

De nouvelles zones d'activités dédiées à ce secteur, comme à Contres (Loir-et-Cher) ont été installées pour la présence des groupes qui à la fois ont bénéficié des largesses des collectivités territoriales et des exonérations des cotisations sociales et fiscales. Profitant du système « guichet ouvert » pour financer les entreprises, ces dernières ont séparé les unités de productions en entités économiques différentes sur les mêmes périmètres d'activités pour :

- ponctionner davantage d'exonérations,
- échapper à la réglementation sociale,
- obtenir l'implantation, à la solde des contribuables de la région, d'un centre de « formatage » à la certification(CQP) « maison » des salariés, en lieu et place d'une formation professionnelle qualifiante et diplômante reconnue et validée par l'Education nationale.

Les productions de biscottes, biscuits, madeleines, gâteaux, viennoiseries plats préparés, conserves..., ont été développées avec le renfort de fonds publics déversés aux groupes du secteur et pour structurer les zones d'activité et infrastructures. Cent cinquante-cinq entreprises relèvent de ce secteur dans la région dans lesquelles les conditions de travail sont particulièrement pénibles alors que les profits réalisés par les groupes sont en constante augmentation. Les niveaux de salaires et de qualification demeurent très faiblement reconnus, malgré le perfectionnement des connaissances des salariés qui justifie un autre niveau de qualification, de salaire et de droits sociaux.

Ces productions réalisées à partir de matières premières importées pour une part afin d'obtenir toujours plus de marges pour les actionnaires ne règlent pas la question de la transformation sur place des productions agricoles régionales. Ces modes de productions portent atteinte à

l'environnement avec des transports massifs de marchandises par la route, et à la qualité des produits liée aux matières premières achetées au plus bas des prix du marché.

Une industrie d'habillement qui, après avoir subi d'énormes restructurations se réorganise sur le haut de gamme nécessitant plus de savoirs et savoirs faire ; mais il convient de mesurer que 80% des vêtements vendus en France sont produits hors de l'hexagone. La CGT revendique la création d'une véritable filière intégrée de l'industrie de la maroquinerie de luxe (Vuitton, Hermès, Chanel, Gucci...) présente dans quatre départements de la région (18, 36, 37, 41).

Une industrie de défense transformée avec les privatisations en industrie d'armement. Celle-ci s'est structurée et spécialisée dans le commerce et la production, d'armes, de commandes de bord des avions, de lanceurs de munitions, de missiles, de mines, d'obus et de roquettes. La spécialisation des entreprises privées du secteur place la région centre au premier rang de la production des munitions. Cependant la CGT, qui a toujours milité pour la paix et le désarmement considère que la production d'armes ne doit être créée qu'à un seul but : **la défense de la paix et la protection de la sécurité intérieure et ne doit en aucun cas servir à des fins commerciales avec des gouvernements belliqueux et fascistes.**

Une industrie cosmétique centrée sur le haut de gamme avec la présence de marques de renom qui se sont structurées avec l'apport des fonds publics.

Une industrie pharmaceutique également très présente structurée autour de la production de médicaments très rentables, dont la recherche, la production, la commercialisation, échappent à la maîtrise publique (voir les propositions de la FNIC CGT).

Une industrie énergétique structurante avec quatre centrales nucléaires (Belleville dans le 18, Dampierre dans le 45, Saint Laurent dans le 41 et Chinon dans le 37), 3 barrages hydro-électriques sur la Creuse dans le département de l'Indre. Plusieurs parcs éoliens (15% de la production éolienne nationale). La plus grande réserve de stockage de gaz d'Europe située à Chémery et Soings-en-Sologne dans le 41, Céré-la-Ronde dans le 37. Par sa production, la région Centre se situe au 2ème rang des régions productrices d'électricité. La CGT propose le traitement sur place ou à proximité des centrales des matériaux irradiés avec l'implantation de nouvelles unités de traitement capables de le réaliser sans risque pour les salariés et les populations.

Un secteur du bâtiment et des travaux publics qui s'est organisé comme l'industrie pour développer la rentabilité pour les grands groupes qui sont les réels donneurs d'ordre dans des marchés publics faussés. La relance de ce secteur passe par une augmentation de la commande publique et les financements publics afférents à la rénovation des réseaux, la construction de nouvelles infrastructures publiques, de nouveaux hôpitaux, de nouveaux collèges, lycées et logements sociaux... Ce qui nécessite une totale transparence des marchés publics et la création de lots permettant aux entreprises locales de répondre aux appels d'offre.

Un massif forestier très important avec de nombreuses forêts domaniales, dont une partie de celle de Tronçais, des forêts privées immenses à l'exemple de la Sologne.

Des productions agricoles notamment céréalières très importantes avec la Beauce sur le 28, 45, 41, la Beauce berrichonne sur le 18 et le 36 qui sont transportées hors de la région et du pays pour être transformées à des milliers de kilomètres (ex : le lin).

Un immense territoire viticole situé principalement sur quatre départements de la région (18, 36, 37, 41), qui est l'objet d'une véritable réorganisation avec une densification des exploitations et des productions, elles aussi, de plus en plus sous le contrôle de groupes internationaux. La CGT est attachée au maintien et la maîtrise de petites et moyennes exploitations orientées vers la qualité et la diversification des cépages et des productions viticoles.

Nos propositions

Le choix du développement industriel comme axe central du combat syndical de la CGT constitue **d'abord la réponse à une urgence** : la désindustrialisation massive de notre Région durant ces trente-cinq dernières années. Laisser le processus se poursuivre c'est à coup sûr, voire à court terme une désertification générale des territoires avec une extension de la misère, l'exode des activités et des populations. L'exigence de produire français doit être aussi portée dans les perspectives de développement industriel.

Faire le choix de la reconquête industrielle, c'est **se donner les moyens de mettre en débat avec les salariés toutes les questions fondamentales** :

la réponse aux besoins des populations ; la coopération au lieu de la concurrence ; les enjeux environnementaux ; l'utilisation des ressources ; les biens communs ; la recherche et les nouvelles technologies : les services publics ; les garanties collectives (la qualification, les salaires) ; la formation (initiale, professionnelle, continue...) ; l'organisation du travail ; la diminution du temps de travail ; la sécurité sociale professionnelle et le nouveau statut du travail salarié ; le droit d'intervention des salarié-e-s dans les entreprises : la propriété des moyens de production : le rôle de l'Etat stratège, de la puissance publique ; l'appropriation publique et le contrôle des secteurs d'activités stratégiques de production et de financement.

Quelques pistes et exemples possibles de reconquête industrielle en Région Centre- Val de Loire

Il est urgent d'inverser la tendance : **une région sans industrie est une région sans avenir**. La région Centre-Val-de-Loire possède des atouts qui méritent valorisation, une autre logique de développement. Premier atout les capacités de ses habitants, (savoirs, savoirs faire) de la jeunesse en devenir, des actifs comme des retraités qui participent à la vie et au fonctionnement de la société. Ces savoirs et savoirs faire existant dans notre région constituent des éléments de réponses pour y parvenir. Prenons quelques exemples concrets

La filière bois.

Le bois abattu dans les forêts domaniales et privées est transporté au départ par camions vers l'Allemagne ou la Chine pour être transformé et nous revenir sous forme de meubles, huisseries, panneaux, planches etc.... Les scieries de la région ont été fermées en nombre, les entreprises d'ameublement et de production de panneaux délocalisées. Il n'existe plus de véritable filière bois sur le territoire capable de répondre à la demande et aux objectifs annoncés de privilégier les circuits courts, réduire les émissions de CO2 et de préservation de l'environnement !

Des entreprises avec **une filière de déconstruction** (Romorantin, Châteauroux et Châteaudun) existent pour les véhicules roulant, les avions civils et militaires, d'autres pour l'électroménager, les munitions. Les matières déconstruites (acier, aluminium, laiton, cuivre) sont ensuite acheminées par camions pour être refondues en Allemagne pour une partie et en Chine pour une

autre, après avoir été transportées par camions, bateaux et nous revenir pour être usinées dans les entreprises du secteur automobile, de l'aéronautique, du spatial, de l'armement, de la mécanique, etc....

Alors qu'existe des moyens technologiques avec les fonderies électriques pour transformer les matières déconstruites sur place et les réutiliser. Au nom du profit ces propositions portées notamment par la CGT dans notre région ont été écartées !

Cette filière qui pour une partie fonctionne dans des conditions sociales assez déplorables mériterait une connexion plus étroite avec les filières de productions (auto, aéronautique, électroménager, armement) et de déconstruction. Sa structuration et son développement impliquent une pression de la puissance publique sur les constructeurs et des choix politiques pour promouvoir les circuits courts.

Historiquement, la région Centre avec ses établissements de production d'armes et de munitions, ses salariés ont été des éléments clés pour la défense nationale, la diversification civile de la recherche et des productions.

Dans l'armement une possible ré-industrialisation/diversification de l'activité existante pourrait générer l'augmentation du travail salarié, des qualifications et des réponses aux besoins de la défense et des besoins civils.

Le combat pour la paix et le désarmement a toujours fait partie des priorités de l'action de la CGT. Il se conjugue à son engagement contre le colonialisme, l'occupation des territoires, et la confiscation de la souveraineté des peuples par les puissances impérialistes. Cet engagement syndical pacifiste et progressiste de la CGT est indissociable de la lutte pour la sortie de la France des conflits extérieurs dans lesquels elle est engagée et du retour à une défense nationale non agressive.

Compte tenu des difficultés de l'Etat français à se fournir en munitions petits calibres pour les nouveaux fusils de l'armée (fabriqués en Allemagne), face aux nombreux accidents avec les balles achetées en Israël, ou en Italie, (les balles explosant dans les canons, de nombreux soldats ont été blessés, défigurés...). Les entreprises **TDA, MANURHIN, NOBEL- sport** se sont rapprochées pour mettre en place un consortium français pour fabriquer les munitions petits calibres pour les fusils de l'armée française, et ont présenté ce projet aux ministères de la Défense et de l'Intérieur.

L'entreprise Thalès LAS France (ex TDA), basée à la Ferté-Saint-Aubin (45), qui fabrique des bombes, roquettes, fusées de bombes, mines anti-char... peut devenir une pièce maitresse pour la réappropriation de ces productions abandonnées par l'Etat.

Ce projet pourrait conduire cette entreprise à fabriquer la partie métallique (la douille et l'étui de la balle), à raison de 100 millions de pièces par an. Travail en continue, en 3X8, 7 jours sur 7. Le prix de vente d'une balle étant de 35 cts d'euros prix fixé par les pays concurrents. D'importants enjeux financiers et politiques sont au centre de la décision de réaliser ou pas de ces munitions.

Réaliser ces productions serait parvenir au retour de la maîtrise et fabrication des munitions dans le périmètre de la Nation dans une entreprise où l'Etat est actionnaire, dans laquelle la direction du site recherche avant tout la rentabilité financière.

Sans réorientation de cette logique économique par la puissance publique de la logique économique, ce projet sera abandonné au profit de la concurrence extérieure avec une perte de maîtrise qui accentue la dépendance de l'armée française et la perte du savoir-faire. Cet exemple après la bataille victorieuse menée par la CGT pour faire annuler le plan de licenciements à la Ferté-Saint-Aubin en 2004, montre une nouvelle fois que la logique de la course aux gains pour les actionnaires est contraire aux intérêts de la Nation, à ceux des salariés et du Peuple de France.

Ecarter les propositions de la CGT de mise en place de plan de formation pour répondre au défi de l'élévation des nouvelles technologies pour développer des productions civiles et militaires utiles à la Défense nationale, à l'exemple du projet des salariés pour éviter détourner les tornades, montre à quel point l'intérêt général dans ce secteur sous le contrôle des intérêts privés est tout à fait subsidiaire.

Il renvoie aux positions prises de longue date par la CGT sur le contrôle, la maîtrise dans le cadre de la Nation de l'ensemble du secteur de la défense en opposition avec la fabrication d'armements pour développer les guerres et enrichir les marchands d'armes.

A l'expérience des productions réalisées en Région Centre, il est urgent nationalement de revenir sur le fond sur les questions de défense, d'exiger la sortie de la France de l'OTAN, d'intégrer l'ensemble des entreprises d'armement dans une Défense nationale, sous le contrôle et la gestion des citoyens et de leurs représentants élus à l'Assemblée nationale, pour les choix stratégiques, les productions et les investissements.

Ce secteur comme celui des transports, de l'enseignement, de la santé, de la justice, des finances, de la protection sanitaire et sociale concerne l'ensemble du salariat et des citoyens.

Machine Outils

La région Centre a fait partie des régions Françaises dans lesquelles, l'industrie de la machine outils occupait une place importante dans les activités économiques. Au fil des politiques d'externalisation et d'abandon des savoirs et savoir-faire, la puissance publique a participé à l'accompagnement des fermetures d'entreprises, aux abandons de productions, à la perte des connaissances et à l'arrêt de nombreuses formations liées à ce secteur.

Aujourd'hui, le bilan est lourd et sans appel, la France est totalement dépendante de l'Allemagne, du Japon, de l'Italie, de la Chine, principaux pays producteurs de machines-outils.

Cette situation qui se conjugue dans les entreprises de l'agro-alimentaire, de la cosmétique, de la métallurgie notamment à l'externalisation de tout ce qui n'est pas considéré par les dirigeants et actionnaires comme cœur de métier, a conduit à la liquidation des services de maintenance et d'outillage.

Cette gestion, à courte vue, conduit à l'incapacité des entreprises à intervenir en cas de pannes, à modifier des outillages pour répondre à de nouveaux besoins de productions.

Des machines produites à l'extérieur sont mises en sommeil durant des semaines, voire plusieurs mois, faute de savoir-faire capable à proximité de réparer ou monter de nouveaux outillages. Les gâchis de productions, qui s'amplifient faute de connaissances et de formations, sont ensuite répercutés sur les consommateurs et sur la société. Il faut ajouter un management pathogène (LEAN) qui oppose quantité et qualité de productions.

Cette filière industrielle stratégique appelle, dans le cadre national, un engagement clair de la puissance publique. Cet engagement constitue une priorité pour une politique industrielle de reconquête et relocalisation des productions inscrite dans un aménagement harmonieux des territoires. Il implique également des choix en matière d'investissement pour l'Education nationale afin de former les jeunes et les salariés aux technologies nouvelles et besoins de métiers de celle-ci.

La CGT n'écarte pas l'hypothèse de la création de consortiums industriels sous le contrôle des salariés capable de reconquête dans des secteurs majeurs pour la Nation (énergie, industrie, eau, armement...).

Le développement humain nécessite de se poser la question de l'utilisation des ressources naturelles (qui ne sont pas inépuisables) et du devenir de nos déchets. Minimiser et optimiser le recours aux diverses ressources naturelles (métaux, minéraux, ressources fossiles...), recycler nos déchets pour les valoriser, en extraire de l'énergie (biogaz, biomasse, incinération), organiser le bouclage de cycle des matières premières en réutilisant les déchets d'une production pour une autre production, en démantelant et recyclant, s'organise et se réfléchit dès le départ du cycle du produit. L'écoconception nécessite de la recherche en amont, un outil industriel réfléchi et adapté. Permettre cette optimisation, c'est également développer les circuits courts afin que la production se rapproche des lieux de consommation et éviter ainsi les gaspillages, générés par exemple par les transports routiers.

Nos propositions : Relancer l'industrie

La CGT propose de sortir du profit immédiat et du produire pour produire.

Soutenir l'emploi, l'industrie en proximité est essentiel pour l'économie circulaire.

Les humains doivent produire leurs biens de consommation, dans la mesure du possible là où ils sont, pour satisfaire leurs besoins. L'emploi envisagé ne peut se limiter aux emplois de réinsertion, des emplois dits sociaux et solidaires. Il ne peut y avoir des emplois de « seconde zone » que ce soit pour les chaînes de tri ou pour la récupération de pièces détachées ou encore pour la réparation (type lave-linge, etc...).

La matière première dite secondaire (réutilisable) récupérée par la collecte constitue un enjeu notable pour notre industrie régionale. L'obsolescence programmée (durée de vie limitée d'un produit) n'est pas acceptable. Au contraire, une économie circulaire exige des garanties fortes de durabilité et tout un travail d'explication aux citoyens et à la jeunesse dès l'entrée à l'école pour changer les mentalités conditionnées par la publicité. Il s'agit bien de sortir de cette logique mortifère de la consommation pour la consommation dans laquelle les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits mais dans laquelle des productions inutiles et coûteuses en énergie et en ressources naturelles sont mises sur le marché dans l'unique but d'augmenter inlassablement les profits.

Notre objectif, à la CGT, est de relocaliser l'industrie dans les régions, au plus près des lieux de vie et de travail avec l'embauche de milliers de salariés qualifiés en CDI. Les délocalisations, outre le fait qu'elles ont un impact négatif sur le travail salarié, l'économie du pays et des territoires, ont de lourdes conséquences en matière environnementale.

La région Centre faisait partie des régions dans lesquelles, la confection, les cuirs et peaux étaient très présents dans l'Indre-et-Loire, l'Indre et le Loir-et-Cher. Pour augmenter la rentabilité financière, les groupes donneurs d'ordres de ces filières ont poussé aux délocalisations accompagnées de l'argent public vers les pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe de l'Est.

Les vêtements sont aujourd'hui produits à des milliers de kilomètres, acheminés par avions et bateaux pour une qualité globalement peu satisfaisante et avec l'utilisation de matières et colorants souvent nuisibles pour la santé.

FICHE N° 9

Promouvoir une agriculture de qualité notamment biologique en direction des populations

Face aux difficultés de la filière, le Conseil régional du Centre- Val de Loire est confronté à ses propres contradictions politiques. Pour avoir soutenu et continuer à soutenir l'UE et sa construction, la PAC, mise en place pour liquider les petits exploitants, celui-ci tente de jouer au pompier de service pour limiter la propagation de l'incendie. Les retards pris dans le versement des aides européennes (fonds FEADER) mettent des agriculteurs dans de grandes difficultés qui menacent la pérennité de leur exploitation en montrant la perversité des politiques agricoles communes !

Nos propositions

La CGT défend l'existence de petites exploitations agricoles, la diversification des productions et propose de rompre avec la logique productiviste néfaste en termes de surconsommation des ressources en eau et d'environnement. Elle revendique une politique agricole basée sur une agriculture biologique et raisonnée orientée vers des productions nouvelles d'oléagineux peu consommateurs d'engrais et d'eau (lupins...) et dégagée du diktat des transnationales américaines et allemandes fournisseurs de fertilisants, de désherbants et de semences transgéniques.

Pour maintenir les revenus des agriculteurs, la CGT propose la valorisation des circuits courts du producteur au consommateur, le développement des coopératives et d'AMAP et la valorisation du monde agricole, notamment en direction du tourisme qui trouvera des produits de qualité y compris en dehors des productions viticoles connues et réputées.

La CGT revendique la création d'usine de transformations céréalières et de végétaux, la création d'abattoirs ainsi que la création d'une filière de transformation des produits de la chasse.

La Région consacre en 2018, 40% de son budget aux transports. Elle a rouvert des lignes de fret et a des projets de réouvertures de lignes aux voyageurs. La gratuité des transports scolaires extra urbains est un choix politique qu'il faut souligner. Malgré ces choix, la fréquentation du TER diminue.

La CGT propose que le Conseil régional mène des campagnes pour sensibiliser l'ensemble de la population de la région Centre-Val de Loire, qu'elle soit rurale ou urbaine sur ces préoccupations environnementales en vue de faire évoluer, avec l'adhésion des populations, les comportements. Les populations pourraient être informées régulièrement de la baisse engendrée des gaz à effet de serre.

Le ferroviaire doit être structurant pour l'aménagement de l'ensemble de nos territoires et constituer une des premières priorités au transport de masse dans un souci écologique de développement économique et social des villes de la région. Notre région dispose d'agglomérations et de circonscriptions quasiment toutes reliées par le rail.

Notre objectif :

- favoriser le report modal et développer les transports collectifs,
- améliorer les infrastructures selon les besoins des populations,
- développer l'intermodalité vélo - bus - tram ou covoiturage organisé - gare - TER ou TET (Trains d'Equilibre des Territoires).
- Il est aussi important de souligner que les relocalisations de l'industrie, des emplois près des lieux d'habitation permettent de limiter les déplacements.

Les choix politiques de la Région ont été mis en difficulté par des politiques financières de la SNCF totalement opposées à la conception même du service public ayant pour conséquence, selon le vieil adage « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage », que l'opérateur public est globalement défaillant et les usagers sont excédés par :

- des retards fréquents,
- des suppressions de trains non annoncées,
- des compositions de rames insuffisantes,
- des conditions de confort souvent critiques (propreté, usages des toilettes, prises de courant en pannes ...).

Les transports au centre de notre objectif de reconquête

Ne pas nous attaquer avec les salariés à ces logiques ne peut que conduire à un engrenage destructeur des productions et du travail salariés.

Notre objectif de reconquête nous invite à reprendre l'initiative sur le champ des transports ferrés pour désenclaver les territoires et cela d'autant plus avec la métropolisation (2 pour la région).

Développer des moyens de transports adaptés aux besoins des populations pour les déplacements des personnes et des marchandises.

Cet objectif suppose aussi pour la CGT d'avoir des ambitions : d'ouvertures et de réouvertures de ligne ferroviaires telle celle de Chartres Orléans, Blois Romorantin, de reconstruire des gares de marchandises, de reconvertir les transports routiers, la logistique qui l'accompagne ainsi que les salariés de ces secteurs.

Nos propositions

- Dans la continuité de Rémi (Réseau de mobilité interurbaine), la CGT propose un titre unique de transport qui permettrait d'acquitter aussi bien le parking relais pour sa voiture, le bus ou le tram pour se rendre à la gare et le TER.
- Un portail internet d'information et de vente de billetterie unique ne doit pas faire obstacle au maintien de guichets d'information et de vente dans les gares et dans les territoires par de nouveaux services à créer ou à développer.

FICHE N° 12

L'ouverture à la concurrence menace la qualité des transports ferroviaires en région Centre- Val de Loire

Pour la CGT, les transports ferroviaires relèvent d'un service public moderne et efficace. Elle est donc opposée à l'ouverture à la concurrence qui entraînera la fermeture de lignes déficitaires, des liaisons par car et la captation par le privé des lignes qui sont les plus bénéficiaires. Au contraire, le service public, par un budget global, permet de financer l'ensemble des dessertes pour tous. La complexité de la chaîne ferroviaire nécessite une production intégrée et la maîtrise de toutes ses composantes au niveau des bassins d'emplois.

Nos propositions

Dans le cadre de la « revoyure » de la convention TER nous proposons :

- des objectifs plus stricts de qualité et de ponctualité : le retard doit devenir exceptionnel.
- des objectifs de confort à bord à amplifier,
- une offre en phase avec les besoins des usagers notamment pour le cadencement et les horaires avec des instances de concertations décentralisées (au moins une par département - de préférence une par bassin de vie),
- une amélioration de l'information disponible en gare comme sur internet et l'amélioration du dépôt des réclamations,
- un changement de modalités des recettes attendues avec comme objectif l'augmentation de la fréquentation en constante diminution,
- une communication régulière du bilan carbone des TER avec la poursuite de l'électrification des lignes,
- la gratuité pour les lycéens, les étudiants, les apprentis, les jeunes en formation,
- la prise en charge, dans le cadre des CRST (contrats régionaux de solidarité territoriale), de financements dédiés aux travaux collectifs publics conduisant à la gratuité,
- Une compatibilité entre les différents modes de transports publics, les horaires de correspondances et besoins de l'ensemble de la société, entreprises, salariés, lycéens, étudiants.

Nous proposons de maintenir l'ambition de compléter le maillage territorial avec :

- la réouverture aux voyageurs du tronçon Voves - Orléans, pour terminer la liaison Chartres - Orléans, et ainsi relier la préfecture de l'Eure-et-Loir à celle du Loiret. Et cela donnerait une dynamique au territoire de la Beauce. L'axe Châteaudun-Austerlitz via Voves est aussi un appui pour dynamiser l'habitat sur cette ville qui permettrait de désaturer la fréquentation Chartres-Montparnasse pour la reporter vers Austerlitz via Dourdan,
- des travaux d'urgence sur la ligne Tours - Loches, en étudiant l'opportunité de la réouverture aux voyageurs du tronçon Loches – Châteauroux sont d'autant plus

nécessaires que la RD 943 est un axe routier accidentogène et que 85% du transport des personnes utilisant le réseau TER se fait par la route,

- Faire de cette ligne un axe structurant pour permettre à Châteauroux (aéroport capable d'accueillir des avions de grandes capacités) de faire la jonction avec le réseau TGV directe pour Lille, Strasbourg, pour rejoindre Le Mans et la Bretagne mais aussi Bordeaux, donnerait une perspective de développement économique et sociale au département de l'Indre et allégerait le trafic dans les gares parisiennes,
- Afin de garantir l'accès aux services publics de l'Etat et avec le souci de protéger l'environnement et de lutter contre le réchauffement climatique, la construction de lignes ferroviaires permettant d'accéder aux préfectures et sous-préfectures, est nécessaires entre Romorantin et Blois. Ce, d'autant, que la RD 765 est très encombrée ! Cette réouverture de ligne sur l'ancien réseau conjuguée à la rénovation de la partie Blois-Vendôme, permettrait le transport des usagers du sud de la région vers le nord à partir de Châteaudun,
- Etudier les transports possibles par voies navigables, la Loire, voire les canaux (canal latéral à la Loire, canal de Briare, canal du Loing) en particulier sur lesquels d'importants travaux seront nécessaires pour les consolider, les calibrer aux besoins en respectant l'environnement.

Nous proposons de renforcer les étoiles ferroviaires et les liaisons périurbaines :

- favoriser les transports collectifs à faible émission de CO2 à travers les étoiles ferroviaires de Tours - Saint-Pierre des Corps, d'Orléans - Les Aubrais et de Chartres,
- développer les relations tram - train y compris en soutenant financièrement les futures lignes de tram en projet,
- ré-ouvrir aux voyageurs la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire et étudier l'opportunité d'une extension vers Montargis puis Gien,
- étudier l'opportunité de réouvertures aux voyageurs des lignes Orléans – Pithiviers, Blois-Romorantin.

Nous proposons de conjuguer les différents modes de déplacements (inter modalité) en rajoutant le développement des pistes cyclables pour faire de notre région, en sus de la Loire à vélo la plus grande région favorisant le vélo compte tenu du succès du train-vélo. Mais cet objectif implique d'augmenter les capacités d'accueil à bord des trains (La CGT prend acte de la modernisation des rames des trains « Interloire » qui ont intégré des wagons entiers destinés aux vélos, bien que le confort dans ce type de rames est insuffisant pour les trajets).

Le développement des pistes cyclables doit être organisé dans le cadre d'une réelle concertation avec les populations riveraines des cours d'eau, des voies navigables et canaux où ne circule plus de bateaux (canal du Berry et de la Sauldre). Celle-ci doit prendre en compte les attentes des habitants, des usagers (pêcheurs, chasseurs, plaisanciers, bateliers) avec leurs associations et les collectivités locales.

Les rapports DURON et SPINETTA ont renvoyé aux calendes grecques le projet POCL pourtant structurant pour nos territoires. La CGT propose de poursuivre la bataille avec les salariés, les populations et avec les élus disponibles pour agir et pouvoir faire aboutir ce projet.

Le projet POLT, qui était en bonne voie, est retardé ce qui est inacceptable

Nos propositions :

- **une région reliée aux autres régions françaises et aux pays du nord, de l'est et du sud de l'Europe.**

La position centrale de notre région lui confère des atouts pour répondre aux besoins de ses habitants qui veulent se déplacer en sécurité et rapidement déjà d'un département à l'autre de notre région, ensuite vers d'autres régions. La gestion des TET peut être de nature à favoriser ces mobilités infrarégionales à condition que l'Etat continue à s'engager sur le coût engendré par ce transfert.

- la modernisation de la ligne POLT (Paris - Orléans - Limoges - Toulouse) s'inscrit elle aussi dans les mobilités infrarégionales ; le projet est en bonne voie avec une modernisation du matériel et une amélioration attendue de la vitesse à 200 km/h. L'agenda pour la rénovation des sillons et pour le changement de matériel, prévu pour 2020, doit être respecté.
- le projet POCL (Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon) ne semble plus être une priorité gouvernementale. La CGT reste attachée à ce projet essentiel pour l'aménagement de nos territoires, en particulier ceux du sud de la région et à la recherche d'un consensus sur le tracé entre les régions Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté.
- la région dispose de deux aéroports, Châteauroux et Tours, financés en partie par des fonds publics. L'avenir de ces deux aéroports est lié : cela nécessite une stratégie commune et non concurrente, ce qui serait suicidaire aussi bien dans le domaine industriel que dans le transport de passagers. La Région doit favoriser le développement des deux aéroports comme outils du développement économique, industriel et commercial de toute la région.

Plus particulièrement l'aéroport régional de Châteauroux Déols dispose de capacités extrêmement importantes (surface, dimension de la piste, capacités de stockage, hangars etc....). De lourds investissements ont été opérés par le Conseil régional, au fil des années, pour moderniser et augmenter les capacités de cet établissement public régional. L'abandon des projets d'implantations de nouveaux aéroports, la saturation des transports sur l'Ile-de-France ouvrent de nouvelles perspectives pour le trafic et les activités de l'aéroport de Déols-Châteauroux qui peut être un levier pour développer l'activité économique sur le sud de la région et favoriser le développement du travail des avions civils, du fret marchandises et du trafic passagers.

FICHE N° 14

La prise en charge des frais de transport par les employeurs

Augmenter l'activité de cet aéroport régional implique de favoriser l'accès pour les voyageurs et les marchandises par le réseau ferré existant mais inadapté aux besoins nouveaux

Analyses et propositions

Que la prise en charge des frais de transport soit égalitaire au plan régional dans l'ensemble des territoires et professions avec un socle minimum de 50% pour tendre à la gratuité.

FICHE N° 15

Le retour des entreprises dans les zones rurales pour réduire les déplacements.

Il est urgent que la Région politique lutte contre la désertification économique de certains territoires par le soutien à l'installation de nouvelles entreprises, par l'amélioration du cadre de vie des salariés et des populations en développant l'accès aux services publics de proximité (éducation, santé, culture, transports, haut débit...).

Nos propositions

- Changer de culture par l'obligation faite aux employeurs de la prise en charge des frais de transports,
- Inciter les entreprises à financer des transports collectifs pour leurs salariés (service de cars) dans les grandes entreprises et sur les zones d'activité.

La volonté affichée du Conseil régional se heurte à la politique de la SNCF visant à supprimer des gares, des guichets et des contrôleurs dans les trains.

Pour la CGT, la sécurité et la sureté pour les usagers sont des impératifs sur lesquels, la puissance publique doit être déterminée avec des exigences.

Le SRADDET devra consacrer un chapitre important à la sureté des modes de transports et à la sécurité des usagers. Cela signifie :

- sureté des passages à niveau dangereux,
- sureté des modes de transport,
- sécurité des personnes transportées aussi bien dans les bus scolaires que dans les TER,
- amélioration de l'accessibilité dans les gares routières et ferroviaires et les aéroports.

Cela nécessitera la présence de salariés formés et qualifiés sous statut pour assurer la sécurité des voyageurs.

La présence d'agents d'accompagnement et de contrôleurs, dans les TER et dans les TET, est impérative pour assurer la sécurité des personnes en lien avec le cas échéant les services de police ou de gendarmerie ou avec des professionnels de santé.

Cette compétence n'appartient pas à la région. Si la CGT privilégie les transports collectifs, le rail en priorité parce qu'il est, du fait de la massification, le plus économe en CO2, elle considère que ce sujet doit être discuté entre la Région et les Conseils départementaux qui ont la compétence et la gestion des infrastructures routières.

L'état dégradé du réseau routier et de ses infrastructures lié au désengagement de l'Etat, aux transferts de compétences, à la baisse des budgets des collectivités, met en causes la sécurité civile et la circulation des personnes et des marchandises. La CGT n'oppose pas les modes de transports, même si elle se bat pour la promotion des transports collectifs, cependant toutes les zones géographiques situées en milieu rural doivent pouvoir être desservies dans les meilleures conditions à partir d'un réseau routier remis en parfait état. L'Etat doit assumer ses responsabilités en matière de continuité territoriale et d'égalité de traitement des citoyens. Les collectivités locales doivent réviser leur politique d'investissement en privilégiant l'intérêt général. La région Centre par sa position géographique est traversée par plusieurs autoroutes avec un important trafic (A10, A85, A71, A28, A19). **La gestion des autoroutes mise en place par l'Etat constitue un véritable scandale.** Les contribuables ont financé leurs mises en place, les usagers paient des prix exorbitants et les actionnaires encaissent des profits colossaux. La CGT revendique que cesse cette gabegie par la réappropriation publique de la gestion des autoroutes et la gratuité des déplacements pour les automobilistes.

Concernant la RN 154 entre Orléans et Chartres, la CGT a pris position, dans le débat public, pour une voie rapide, gratuite et non une concession autoroutière pour laquelle les libéraux se battent depuis plusieurs années en dépit de l'opposition d'une grande partie des populations. Ces aménagements routiers ne doivent pas s'opposer ou retarder la rénovation de la ligne Chartres-Orléans ; le rail doit être prioritaire.

La CGT juge urgent la création d'une voie rapide entre Tours et Châteauroux, la D983 étant saturée. Cette création ne doit pas s'opposer à la modernisation du tracé rail Tours – Loches puis de la rénovation des sillons entre Loches et Châteauroux.

FICHE N° 18

Assurer une couverture numérique de tous les territoires - Plan Très Haut Débit : et si l'on passait vraiment à la vitesse supérieure ?

A travers les contrats de plan Etat-Région, notre Région s'est heurtée aux choix sélectifs des gouvernements successifs conduisant à des zones blanches et au manque de moyens financiers nécessaires.

L'ouverture à la concurrence et la fragilisation de l'opérateur historique, France Télécom a conduit à un retard considérable dans la couverture numérique de tous les territoires.

France Télécom était prête à développer la fibre optique dans tous les territoires. L'ouverture à la concurrence et la lutte acharnée des opérateurs privés a mis un frein à ce processus. Là où jadis toute habitation notamment rurale disposait une ligne téléphonique, de nombreuses zones géographiques sont dépourvues de réseaux et d'Internet de qualité, ceci étant vrai dans les zones urbaines et dans les zones rurales.

Dans un communiqué du 18 décembre 2017, la Fédération des activités postales et de communication CGT (FAPT CGT) a réagi à une annonce du gouvernement à la conférence des territoires. Après avoir promis, le 9 juin dernier, un accès à Internet à très haut débit à tous les Français en 2022, dans la continuité du plan THD lancé par l'ancien gouvernement, l'exécutif a annoncé, le déblocage de 100 millions d'euros afin de permettre notamment aux 1,5 million de foyers sur les 5 millions oubliés d'investir dans du matériel permettant l'accès à internet avec d'autres moyens que la fibre.

Ce point d'étape, confirme que l'on est loin des belles promesses des gouvernements successifs et surtout des attentes des usagers. En effet, on se dirige inévitablement vers un développement du « THD » à plusieurs vitesses et donc d'un risque de nouvelle fracture numérique en fonction de la zone où l'on habite et des moyens dont on dispose. Ce choix politique est contradictoire à l'heure où le digital prend une part importante dans notre société (e-administration, e-santé, etc.).

Les annonces du gouvernement ne répondent pas aux enjeux du numérique et de l'accès au très haut débit pour tous. Pour la CGT, il est urgent d'accélérer le déploiement du Très Haut Débit sur tout le territoire, permettant de couvrir 100% de la population en 2022, tout en priorisant la fibre optique.

Pour la CGT, il est nécessaire d'arrêter de faire peser le déploiement de la fibre sur les finances des collectivités, qui sont déjà en difficulté face au désengagement de l'État. Il est également nécessaire de mettre à contribution les opérateurs, qui, dans un secteur où la marge est supérieure à 30% (comparable à ceux du luxe et des industries pétrolières), refusent d'investir et dépensent des sommes folles en droits sportifs, achats externes et dividendes, parfois en s'endettant.

Pour la CGT il faut aussi pousser les GAFA (Google, Apple, Amazon et Facebook) à contribuer. Ce sont en effet les plus gros consommateurs de bandes passantes. Or, ils ne participent pas au financement du THD sur notre territoire, y compris par l'impôt, grâce à de subtiles montages

financiers, permettant de s'en exonérer ou bien de payer des sommes dérisoires par rapport aux milliards d'euros de profits générés !

Face aux enjeux du très haut débit pour tous et du droit à la communication, la CGT revendique une appropriation publique et démocratique du secteur des télécommunications qui permettrait notamment d'imposer aux opérateurs et GAFA d'investir sur leurs fonds propres, une maîtrise publique et nationale des réseaux ; l'intervention des citoyens dans les choix stratégiques : et la fin de la précarité et des emplois atypiques dans ce secteur.

FICHE N° 19

Favoriser la connaissance pour toutes et de tous des nouveaux outils numériques tout en préservant les relations humaines.

Pour les libéraux de droite comme de gauche, le numérique est l'outil pour saborder les services publics, supprimer massivement des implantations et des emplois. Il est aussi, dans le monde de l'entreprise, l'outil pour gagner en productivité, en valeur ajoutée et donc en profits au détriment des salariés.

La CGT a toujours été favorable à la modernisation des entreprises si elle conjugue amélioration des conditions de travail, réduction du temps de travail, partage égalitaire de la valeur ajoutée, primaire et secondaire en terme de salaires, de reconnaissance des qualifications et de développement du travail salarié en contrat stable.

La fracture numérique existe et une masse importante des citoyen-ne-s en souffre.

Après la révolution industrielle, le numérique est une nouvelle révolution informationnelle et elle doit bénéficier aux habitant-e-s et aux salarié-e-s pour gagner de nouveaux droits sociaux.

La région doit avoir pour ambition de permettre à tous les habitants la maîtrise des outils afin d'être acteurs de la révolution informationnelle.

Le développement humain suppose de rompre avec les politiques économiques actuelles qui sont en échec, et d'aller vers un autre type de croissance fondée sur des modalités de production et une exploitation des richesses plus équitables, en anticipant les transitions nécessaires, de manière à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux salariés et à leurs familles.

Pour la CGT, la question du développement humain implique tout à la fois une approche nationale et internationale. Il s'agit d'une approche globale, qui suppose :

- de créer un grand secteur public de l'énergie intégrant l'ensemble de la filière (, qui permettrait de développer, dans la sécurité, les moyens nécessaires et de les mettre en synergie au service de l'intérêt général et des générations futures,
- d'engager la réindustrialisation locale en réhabilitant une politique industrielle capable de favoriser les circuits courts entre les productions et les réponses aux besoins, limitant ainsi considérablement les flux mondiaux de transport et développant le travail salarié qualifié. Ce recentrage des activités au plus près des besoins des populations doit aussi être travaillé à l'échelle nationale afin d'assurer la cohérence entre les territoires et la répartition des richesses sur l'ensemble des territoires,
- de mettre en place de manière efficace, et dans des conditions socialement satisfaisantes, des filières de traitement et de revalorisation des déchets industriels (automobile, matériel électronique, électroménager, caoutchouc, plastique etc...) à l'instar de la filière de démantèlement des navires en fin de vie, civils et militaires, dans une dimension nationale, voire mondiale, de nature à répondre à la question incontournable de leur destruction, dépollution et recyclage. Il doit être mis fin à l'envoi de nos « déchets » vers les pays les plus pauvres,
- de mettre en œuvre des mesures draconiennes en matière de prévention, de surveillance et de transparence sur les risques industriels et technologiques,
- d'instaurer la politique de l'eau dont la France a besoin, avec pour objectif de répondre tout à la fois aux exigences de qualité de la ressource et aux besoins de la population, actuels et à venir,
- d'élargir les droits des salariés et des populations, leur permettant d'intervenir efficacement sur les enjeux environnementaux et de garantir un véritable droit universel à l'information environnementale des populations.

La politique de l'eau doit reposer sur des principes fondamentaux :

- ☞ affirmer que l'eau relève du bien et du domaine public et mettre fin à son contrôle par les entreprises privées,
- ☞ affirmer que l'eau n'est pas une marchandise,
- ☞ établir l'eau comme un bien commun universel, accessible de droit en quantité et qualité à chaque être humain,
- ☞ affirmer que l'eau relève du domaine public dans le cadre d'un grand service public national de l'eau et de l'assainissement garantissant le droit à l'eau, que ce soit en termes de qualité que de quantité,
- ☞ organiser la planification de la gestion des ressources et des usages pour tenir les objectifs de bonne qualité écologique des eaux et de reconquête des milieux aquatiques,
- ☞ promouvoir et favoriser l'intervention démocratique des citoyens et des salariés, à tous les niveaux dans la gestion de l'eau,
- ☞ agir pour la préservation de l'eau et de sa ressource, en sanctionnant et responsabilisant fortement les pollueurs, et en interdisant l'utilisation de produits ou procédés risquant de polluer ce bien commun.

Ainsi, pour les thèmes précités, nous proposons de retenir les objectifs suivants :

- Développer l'ingénierie publique sur toutes les composantes des fonctions des «petit et grand» cycles de l'eau, systématiser les retours d'expérience entre la recherche, les nouvelles réalisations pour faire entrer plus vite dans la vie les investissements, pratiques et aménagements favorables à la gestion de l'eau.

Interaction entre politique de l'eau et autres politiques :

- Les complémentarités souhaitées appellent plus de cohérence, entre les objectifs eux-mêmes mais aussi entre objectifs et moyens pour les atteindre ; des choix mieux débattus en amont avec des informations et évaluations à disposition des citoyens, et des décisions de mise en œuvre respectées dans le temps par les acteurs publics les premiers.
- Des moyens financiers d'État en augmentation pour la gestion du domaine public fluvial non navigué (Si VNF établissement public administratif de l'État doit gérer le réseau des voies navigables, le domaine public fluvial non navigable du ressort des DDTM ne dispose plus de crédits et de personnels - moins de 10 M €/an dépenses pour tout le pays...).

Eau et Agriculture

On ne peut pas concevoir une politique de l'eau efficace en agriculture dans l'objectif de la souveraineté alimentaire nationale si, dans le même temps, on reste enfermé dans les politiques supranationales de l'Union européenne avec la PAC, des mécanismes internationaux sur les échanges de denrées agricoles et du type de développement agricole pour une agriculture écologique raisonnée et économe en eau, préservant l'environnement. Des modifications profondes d'itinéraires techniques exigent des mesures fortes de politiques agricoles publiques.

Ces changements de pratiques agricoles nécessitent dans de nombreux cas un accroissement de travail au plus près des exigences culturelles, du travail salariés stable, qualifié et bien rémunéré. La diversité des territoires en termes de qualité des sols et de la ressource en eau génère des décisions de cultures et d'itinéraires techniques diversifiées.

Une politique de planification et d'orientation des productions est indispensable, assortie de garantie des prix à la production libérant les agriculteurs de la pression des industriels agroalimentaires et de la grande distribution. Le développement du travail salarié est en jeu. Ces changements profonds exigent une transition sauvegardant le travail salarié et le potentiel de production agricole et industriel agroalimentaire national.

Responsabilités et moyens des différents acteurs :

Le développement du service public de l'eau, de ses nouvelles missions pour répondre aux enjeux, exige que la France affirme sa volonté d'exclure l'eau de « l'ouverture à la concurrence et de la libéralisation des marchés », qu'elle exige de sortir du carcan du marché libre et non faussé et de la logique de l'Union européenne qui impose la marchandisation de l'ensemble des activités, des biens et ressources naturelles, comme de l'humain de la naissance à la mort.

Les salariés des activités de l'assainissement doivent bénéficier des dispositifs de reconnaissance de la pénibilité qu'ils revendiquent.

Revoir la composition des Comités de Bassin (des Commissions Locales de l'Eau et du Comité National de l'Eau) en assurant plus de représentation aux usagers (associations de consommateurs et de défense de l'environnement), en introduisant la participation des confédérations syndicales de salariés et celle des représentants des salariés des secteurs concernés.

Renforcer les moyens humains de la police de l'eau dans les départements (SD de l'ONEMA et effectifs des DDTM, DPP et DREAL), respecter les agents chargés de cette police administrative et judiciaire, pour obtenir également des résultats sur la prévention des pollutions.

Assumer des parts de financements aux dépenses de l'eau (notamment investissements) par des recettes générales de fiscalité locale ou nationale.

Développer la gratuité sur les premiers mètres cubes d'eau des usagers domestiques, instaurer dans le temps une péréquation tarifaire en fonction des tranches, étendre les tarifs progressifs incitatifs aux économies d'eau au-dessus de certains volumes.

La CGT revendique :

- ▶ La démocratisation à tous les niveaux de la gestion de l'eau ;
- ▶ Le développement du service public et de l'ingénierie publique dans tous les domaines du cycle de l'eau et la fin des monopoles privés.

L'état des lieux

La loi de finances 2018 supprime 136 M€ de crédits budgétaires du programme 113 Eau et Biodiversité correspondant aux subventions pour charges de service public à l'AFB (issues de l'ex AAMP et de l'ex PNF), à l'ONCFS et aux Parcs Nationaux. Ces crédits sont remplacés par des versements imposés aux six Agences de l'eau, issues des redevances collectées sur l'eau.

Les propositions de la CGT

- Augmenter les crédits du programme « Paysages, Eau, Biodiversité » provenant du budget général de l'Etat, d'au moins 300 M€/an. Ces crédits financent les actions des services de l'Etat (BOP 113) DGALN-DEB, en DREAL, DIRM, DEAL et DDT(M).
- Développer le travail salariés sous statut public dans les services et établissements publics de l'Etat chargés de l'eau et de la biodiversité. En 10 ans (2008/2018), les effectifs ont été massivement réduits. La baisse des effectifs des agences de l'eau est inacceptable et contradictoire avec l'extension de ses prérogatives à la biodiversité terrestre.
- L'argent public doit financer le secteur public de l'eau.
- En finir avec les pratiques agricoles polluantes, les drainages irraisonnés, l'utilisation des produits qui empoisonnent la terre et polluent les nappes phréatiques, tuent la biodiversité y compris les humains. Contraindre les exploitants agricoles à participer à la protection de la nature et de la biodiversité par l'entretien des fossés, des zones humides et la réimplantation des haies pour retenir les eaux et éviter les inondations.

Aménagement de la Loire et ses affluents

Etat des lieux

La dégradation de la qualité des eaux des cours d'eau et pièces d'eau, liée aux pollutions agricoles, urbaines, voire industrielles, est source de préoccupations pour de nombreux habitants de la Région. A cette réalité se conjugue le recul, voire le désengagement total de la Puissance publique pour l'entretien des fleuves, des canaux et cours d'eau, la gestion et l'entretien des ouvrages.

La densité du réseau hydrobiologique de la Région Centre- Val de Loire appelle un véritable débat public sur la préservation des milieux naturels, la gestion de l'eau, l'entretien et la régulation des cours d'eau, l'urgence d'investissements pour l'entretien des berges et ouvrages (écluses, barrages). La situation catastrophique subit par les populations du nord, de l'est et du sud du Loiret, de l'est et du sud du Loir-et-Cher et du département du Cher, avec les crues de juin 2016, doit alerter les élus des collectivités locales et représentants de l'Etat dans les territoires sur les risques auxquels nous pouvons être exposés au niveau régional. Dangers très graves de crues et submersions avec la Loire, le Cher et leurs affluents, qui appellent des mesures et investissements exceptionnels avec des grands travaux.

Les crues de 2016 appellent autre chose que des réunions « de cinéma » pour établir des constats que tous les habitants peuvent faire, puis au final ne rien changer dans la gestion et l'appropriation publique des réseaux.

Analyse de la CGT

Au fil du temps sous la pression des gros propriétaires terriens, des groupes et des lobbies, la Puissance publique s'est convertie en apparence à la religion écologiste pour justifier son désengagement.

La protection de l'environnement, de la faune et de la flore, cause éminemment politique devrait être au cœur de toutes les politiques publiques. Or, elle a été placée en dehors, en opposition, voire comme supplément d'âme dans tous les choix et décisions des collectivités et de la Nation. Au nom de la protection de l'environnement, les barrages publics ont été mis en cause et leur gestion sacrifiée pour au final réaliser des économies que paient les populations (voir le scandale de la gestion des ouvrages sur le Cher ou celui du lac de Loire à Blois). Dans le même temps, la Puissance publique a dilapidé les fonds publics à des projets couteux, sans avenir, en dépit de ce qu'avait exprimé la CGT (canal du Berry ouvert à la plaisance) !

Toujours au nom de la protection des milieux naturels, l'extraction du sable dans la Loire a été abandonnée au profit d'une extraction intensive par les grands groupes du BTP dans le lit mineur de la Loire sur les rives adjacentes du fleuve. Cette extraction qui n'est pas rythmée par les aléas climatiques, les aléas du niveau du fleuve et de ses crues, est donc devenue possible sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours de l'année. Le lit du fleuve n'a cessé de s'ensabler depuis, au risque de débordements terribles en cas de grandes crues.

Les zones humides ont été asséchées dans le cadre de l'urbanisation, des cultures intensives et, au nom des coûts, les bassins de rétention des eaux pluviales des zones d'activités bétonnées et goudronnées à outrance, ont été mis en place à minima.

Nos propositions

Une véritable gestion publique de la Loire et de ses affluents dans le cadre d'une cohérence des politiques publiques, doit être mise en place sur l'ensemble du bassin de la Loire, intégrant la contribution active des populations au niveau de tous les choix et investissements.

La Loire -plus long fleuve de France- reste un fleuve sauvage extraordinaire mais toujours aussi dangereux. Alimenté par de nombreux cours d'eau classés dans le domaine privé, leur gestion doit également faire l'objet d'une maîtrise publique avec des obligations d'entretien pour les propriétaires privés.

Un plan de grands travaux doit être étudié et décidé avec les populations pour consolider et renforcer les berges, les digues de la Loire et du Cher ; ouvrir des zones de rétention d'eau pour réduire les crues, réaménager les zones humides asséchées et les fossés comblés.

Une meilleure concertation et gestion de l'eau de la Loire et de ses affluents doit être mise en œuvre entre les différentes collectivités, leurs élus et l'Etat pour organiser la régulation, la maîtrise des niveaux et la prévention des risques d'inondations.

Pour cette gestion hydro biologique comme pour le reste de ce qui conditionne la vie et les activités dans les territoires, l'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts particuliers d'une minorité de possédants

Par ce qu'elle fait de l'environnement et donc de l'avenir de notre planète un de ses combats prioritaires avec l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et des hommes, la CGT considère que la gestion des déchets des particuliers et des déchets industriels est un des principaux défis impliquant de sortir de la société de consommation du tout jetable et appelant à une évolution des mentalités aussi bien pour les entreprises, les administrations que pour les citoyens.

La CGT revendique une amélioration des conditions de travail des salariés de la filière déchets :

- Par des aménagements collectifs qui facilitent la collecte, avant l'organisation d'un collectage à domicile de tous les déchets,
- Par le développement du travail salarié sous statut et à temps plein pour assurer la qualité du service public et réduire la pénibilité du travail,
- Par la prise en compte des risques liés aux manipulations,
- Par une information publique et une signalisation des parcours des déchets et des risques pour les salariés qui les traitent et les populations,
- La CGT revendique la maîtrise publique de la gestion des déchets. Au moment où l'on parle d'économie circulaire, il convient d'en garder et d'en renforcer la maîtrise publique.

La CGT se prononce à la fois pour une transition énergétique et un « mix » énergétique.

L'énergie n'est pas une marchandise !

Pour la Commission européenne, l'énergie est considérée comme une marchandise ; elle a imposé le principe de concurrence aux structures industrielles au détriment du principe de coopération. L'énergie est désormais un objet de spéculation et de mise en concurrence des territoires. Les évolutions tant politiques (y compris les lois Maptam et NOTRe) que techniques poussent les systèmes énergétiques à évoluer vers moins de production centralisée et plus de production décentralisée, voire de territoires autonomes et d'autoproduction. Le premier facteur de risque est la perte de la péréquation tarifaire. Depuis l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, ce secteur s'est profondément transformé : restructurations, déréglementation, suppressions de postes, service public mis à mal, désorganisations des services, suppression de l'accueil de proximité et des usagers qui ne s'y retrouvent plus. L'expérience nous a enseigné que la déréglementation et la concurrence ont pour objectif de passer de monopoles publics à des oligopoles privés, de plus la dérégulation des prix profite essentiellement aux grands groupes industriels au détriment des usagers.

La CGT revendique la création d'un service public de l'énergie et la nationalisation des entreprises de ce secteur ayant pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement.

Ce secteur public favoriserait le développement des filières industrielles nécessaires ainsi que les réseaux de transport et de distribution, financés par des fonds échappant aux pratiques spéculatives. Il serait placé sous contrôle public et social : élus nationaux et locaux, représentants des salariés et associations.

L'énergie : un droit fondamental !

Décréter l'énergie comme un bien fondamental, essentiel à la vie, et le droit à son accès pour tous. La CGT revendique que le droit d'accès à l'énergie garanti sans coupure, soit inscrit dans les droits fondamentaux dans la constitution et qu'aucune coupure d'énergie pour impayé ne puisse avoir lieu dans les foyers. (L'interdiction des coupures d'eau est effective en France, loi de 2013) :

- obtenir une égalité de tarification entre tous les usages pour toutes les énergies,
- un service public de proximité de l'efficacité énergétique. Cela nécessite des lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire pour les usagers obtenir des conseils gratuits sur l'utilisation des moyens de chauffage, d'éclairage, de cuisine, conseils sur équipements à choisir, conseils aux constructeurs, services dédiés aux industriels, administrations, investissements dans la recherche etc...
- un plan régional d'isolation de l'ensemble du patrimoine public par des financements publics avec un bilan régulier des économies réalisées en mettant un terme au partenariat public – privé.

La région Centre Val-de-Loire et ses habitants n'ont rien à gagner dans une compétition permanente avec les autres régions. Bien au contraire, elle pourrait être un modèle de coopérations renforcées avec les régions limitrophes dans de nombreux domaines comme la recherche, l'enseignement supérieur, la santé, le développement économique, les mobilités multimodales... Ce choix politique s'opposerait à la volonté de la commission européenne d'imposer la concurrence libre et non faussée.

Ce qui existe aujourd'hui

Ces coopérations permettraient de promouvoir **l'économie verte et bleue** en faisant de la promotion du fret ferroviaire, de l'utilisation des fleuves et des canaux une priorité.

Le CESER participe au RTA (réseau transnational atlantique) qui a pour ambition avec l'instance européenne la DG MARE de promouvoir l'économie verte et bleue.

Cette ambition se heurte à une politique catastrophique du fret ferroviaire en France malgré les efforts très importants de la région qui rouvrent des lignes fret en associant les chargeurs et les logisticiens.

Les propositions de la CGT

La CGT propose un changement total de paradigme en favorisant le fret ferroviaire en pénalisant le transport par camion. Un pays de la zone Europe a fait ce choix : la Suisse !

La CGT revendique la création de plateformes multimodales associant le fret routier et le fret ferroviaire en passant des trains de camions dur route aux trains de camions sur rail.

Notre analyse :

Les régions disposent de bureau à Bruxelles auprès de la Commission européenne. Elles y défendent à la fois les dossiers de financement à travers les fonds européens comme des actions de lobbying.

La loi NOTRe a renforcé la compétition entre région en France et en Europe. L'obsession des dirigeants est de promouvoir un marketing territorial et l'attractivité régionale.

Cette concurrence acharnée est mortifère. Le dernier rapport de l'INSEE montre que la valeur ajoutée de notre région progresse moins vite que d'autres régions y compris à périmètre comparable ... Rappelons que toutes les politiques d'attractivité ont été des politiques de soumission aux exigences capitalistes. Un des principaux exemples en région Centre a été la promotion de l'attractivité locale par la municipalité de Romorantin, après la fermeture de Matra-Automobile, du fait de l'effondrement des salaires et des garanties collectives, et la propagande d'un climat social apaisé pour faire venir les entreprises. Sur ce territoire comme pour les autres, cela s'est soldé par un véritable échec et une aggravation des conditions sociales pour la population et les salariés.

L'expérience de ces politiques publiques qui promotionnent l'attractivité, nous prouve à la lumière des faits qu'elle nous place dans une logique de soumission permanente de destruction de la Nation et de la souveraineté du peuple.

Ce que la CGT propose :

Comme pour les relations interrégionales, la CGT se prononce pour des coopérations mutuellement avantageuses et plus efficaces. Elle propose des coopérations renforcées avec une région de chacun des pays d'Europe qui porterait la même volonté de coopérer, d'échanger sur le plan culturel et sportif, et/ou de partager des volontés de co-développement.

Notre analyse

La région coopère avec 8 régions en Afrique (Maroc, Mali et Mauritanie) en Asie (Chine et Laos), en Inde et en Europe (Allemagne et République Tchèque). Elle a participé à des opérations humanitaires en Colombie suite aux inondations.

Nous pensons, avec d'autres organisations, d'autres membres du CESER, que la présence en Amérique latine et en Afrique est insuffisante.

Nous pensons que des coopérations pourraient être renforcées avec l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne.

La présence d'investissements chinois dans le sud de la région doit porter attention sur les objectifs suivis par ce pays.

Particulièrement affectée en matière d'accès aux soins, notre région doit pousser à de nouvelles coopérations dans les domaines de la recherche, du médical avec des pays beaucoup plus en avance tels que Cuba et la Chine.

Etat des lieux : La partie financement était la grande absente du SRADT Ambition 2020. Elle est la grande absente du projet du CESER ce qui a motivé l'abstention de la CGT.

Pour la CGT, la région Centre- Val de Loire, au sein de l'association des régions de France, dispose d'un pouvoir pour infléchir la politique du gouvernement, en matière de formation ou sur l'avenir des infrastructures. Elle le fait insuffisamment sur les questions financières sauf à dénoncer les baisses de dotations générales de fonctionnement (DGF) qui la privera de 18 m€ de recettes en 2018.

La CGT est en profonds désaccord quand la région accompagne les budgets d'austérité des gouvernements successifs avec comme prétexte la participation des régions à la baisse des déficits publics.

A la CGT, nous n'avons pas les mêmes appréciations sur les déficits publics. Ils ne sont pas dus à l'excès de dépenses mais à l'insuffisance de recettes et aux obligations d'emprunts sur les marchés financiers imposées aux collectivités et à l'Etat. L'Etat s'est privé, depuis 1980, de plus de quatre points de PIB de recettes, notamment en allégeant la fiscalité des entreprises. Celle-ci est passée de près de 38 % des recettes de l'état en 1980 à 16 % en 2018. La réforme de la taxe professionnelle a fait perdre 13 Mrds d'euros au budget de l'Etat.

La CGT propose de renforcer le budget de l'Etat de 65 Mrds € par une grande réforme fiscale qui augmente les impôts des plus riches, réduit les ressources de la TVA, impôt le plus injuste, en procédant entre autre à sa suppression sur les produits de consommation de première nécessité, notamment dans l'alimentation. Elle propose d'en finir avec :

- La fraude et l'évasion fiscales (140 Mrds)
- chaque année + 20 Mrds
- Les niches fiscales + 50 Mrds
- D'augmenter les tranches d'impôts sur le revenu + 18 Mrds
- De baisser la TVA de 20 à 15% - 35 Mrds
- De rénover les taxes locales
- De taxer tous les revenus sur la même base que le travail +24 Mrds
- De supprimer le CICE et restituer les fonds + 42 Mrds

Soit au minimum de 65 Mrds à 154 Mrds € de plus dans les recettes fiscales de l'Etat qui s'élèvent à 295,6 Mrds €.

Pour la CGT, il est urgent de mettre un terme à la fraude fiscale, à l'optimisation fiscale et aux paradis fiscaux, ce qui nécessite des mesures législatives et le renforcement des effectifs de la DGFIP (Direction générale des finances publiques).

FICHE N° 30

Contraindre le secteur bancaire régional à apporter des réponses compatibles avec l'intérêt général dans un premier temps puis son passage sous contrôle total du peuple.

La CGT se bat avec ses mandats pour que le Conseil régional organise déjà d'une à deux conférences régionales annuelles pour que le secteur bancaire régional joue un autre rôle.

Suite à la crise de 2008, la BCE a mis en œuvre une politique monétaire accommodante en renflouant les banques, environ 2300 milliards d'euros depuis trois ans à des taux proches de zéro (0,25%). Plutôt que de financer l'économie réelle, entre autre les investissements, ces sommes sont allées alimenter les marchés financiers.

L'importance de la dette privée des grandes entreprises, conjuguée à l'affluence de liquidités déconnectées de l'économie réelle, va conduire à une nouvelle crise financière encore plus importante que celle de 2008.

L'organisation de ces conférences régionales pourrait inciter les banques à soutenir l'économie régionale.

- la région pourrait utiliser les fonds pour aider les entreprises en difficulté en incitant les banques à mieux consentir du crédit (notamment de trésorerie ou financer le rebond en cas de difficultés). Ces fonds pourraient servir à la ré-industrialisation de la région, à soutenir la création d'entreprises dans tous les territoires. Tout fond public devrait être conditionné à des obligations de transparence et des contreparties sur le travail salarié et les politiques sociales.

La CGT propose la création d'une structure publique financière nationale, déclinée au plan régional. La région pourrait innover en créant cette nouvelle structure publique financière régionale.

Elle serait composée des outils publics que sont la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations...

Cette structure publique de financement régional aurait comme rôle :

- de soutenir l'économie régionale au côté des banques régionales,
- de financer des projets spécifiques avec retour sur investissement,
- de proposer sous convention Banque de France des outils d'aides à la décision,
- jouer un rôle majeur dans la prévention des défaillances d'entreprises avec Finances Publiques (créances fiscales), l'URSAFF (créances sociales), sous l'égide du préfet de région. Cette nouvelle structure publique de financement permettrait un nouveau droit au crédit pour les TPE et petites PME en difficulté avec leur banque.

Le Conseil régional *s'honorerait* d'être exemplaire en matière de démocratie, notamment vis-à-vis des organisations syndicales. La CGT rappelle que le salariat représente la majorité de la population régionale. Parmi celui-ci elle a recueilli 61691 suffrages aux élections de représentativité dans la région. Elle se bat et s'est toujours battue pour que les salariés, les citoyens, la jeunesse puisse s'exprimer et surtout être entendus en tout lieu et toute circonstance.

Le Conseil régional de son côté promotionne la démocratie participative dans un cadre préétabli.

Les politiques publiques dans les régions devraient faire l'objet de la consultation des citoyens sur les choix, les orientations, les financements et sortir du cadre institutionnel. Que des débats publics soient organisés autour du SRDEII est une chose, qu'il reste à améliorer, notamment en :

- réduisant les discours introductifs et en respectant les horaires notamment les débuts de réunions,
- en réunissant des tables rondes thématiques,
- en organisant des synthèses,
- et surtout en permettant la confrontation des idées.

L'essentiel reste la consultation des habitants.

La démocratie participative promotionnée par le Conseil régional, y compris la pratique du tirage au sort, appelle un bilan, à l'expérience de la pratique. Ces leures ont été utilisés pour ne pas prendre en compte les attentes populaires.

CONCLUSION

Le futur schéma régional d'aménagement de développement équilibré des territoires ne peut être un acte de communication, avec des propositions de bons sens mais qui ne verront jamais le jour faute de financement.

Un SRADDET répondant à l'intérêt général, peut être un outil pour structurer notre région, pour développer son économie, développer ses entreprises, permettre le plein travail pour tous, préserver l'environnement, développer les transports collectifs régionaux, promouvoir des services publics de santé, promouvoir la formation tout au long de la vie, la culture, le sport, faire de la jeunesse un formidable pari pour l'avenir tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

A travers ce schéma prescriptif pour l'aménagement de nos territoires, se joue l'avenir de la Nation de la place des régions, de l'avenir des habitant-e-s.

Rien ne se fera sans l'intervention des salariés, des populations, sans de puissantes mobilisations populaires.

Ce dossier ouvre des pistes, des propositions pour nourrir l'action et permettre aux structures et organisations de la CGT de prendre toutes les initiatives nécessaires.